

**PROCES-VERBAL  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE LEZ-FONTAINE**

**MERCREDI 25 JUIN 2014**

Convocation :  
18/06/2014

Date d'affichage :  
26/06/2014

Présents : Christophe DECHERF, Sandrine CORRIER, Sébastien DEMANEZ, Jacques DERAIME, Philippe HANOT, Jérôme HONORE, Sylvain JOURDAIN, Gwladys LEBLANC, Véronique NICQ, Julien VIARD, Sandrine VINCENT

Secrétaire de séance : Gwladys LEBLANC

**1. Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil du mardi 20 mai 2014**

- **Suite à une erreur administrative, les montants des baux ruraux énoncés lors de la réunion du 20/05/2014 sont à corriger comme suit :**
  - Section n° U 305, 306, 308, 309, à Monsieur DEMANEZ Sébastien, d'une valeur de 542.47 € au lieu de 475,87 € indice 106,68 pour l'année 2013 ajusté ensuite chaque année selon l'indice préfectoral.
  - Section n° U 316, 317, 328, 329 à Monsieur DEMANEZ Sébastien, d'une valeur de 711.79 € au lieu de 602.70 € indice 106,68 pour l'année 2013 ajusté ensuite chaque année selon l'indice préfectoral.
  - Section n° U 318, 310, 311, à Monsieur DEMANEZ Sébastien, d'une valeur de 622.37 € au lieu de 532,26 € indice 106,68 pour l'année 2013 ajusté ensuite chaque année selon l'indice préfectoral.
  - Section n° U 300, 301, 302, 303, 313, 314 à Monsieur VAN SPRUNDEL Léon et Madame HOPMANS Anne-Marie, d'une valeur de 1181.61€ au lieu de 1000,52 € indice 106,68 pour l'année 2013 ajusté ensuite chaque année selon l'indice préfectoral.
  - Section n° U 304, 357 à Monsieur HONORE Jérôme et Madame COLLART Annick : le calcul sera effectué suite à la revalorisation de l'indice préfectoral pour l'année 2014. Bail à renouveler pour le 01/01/2015.

**Les délibérations afférentes seront modifiées.**

- **Tarifification des Activités Périscolaires :**

Les tarifs étaient indiqués comme suit :

1 enfant : 1€/heure

+0,50 €/heure et par enfant suivant de la fratrie.

Ils sont à modifier comme suit :

1 enfant : 1€/heure

Pour 2 enfants de la même fratrie : 0,75 €/heure/enfant

Pour 3 enfants de la même fratrie : 0,70 €/heure/enfant

Pour 4 enfants de la même fratrie : 0,65€/heure/enfant

**La délibération sera modifiée.**

**Procès-verbal adopté à l'unanimité.**

## **2. Dématérialisation**

### **a) COMEDEEC : échange de données dématérialisées d'Etat-civil : DELIBERATION**

Monsieur le Maire propose aux Membres du Conseil d'adopter le dispositif COMEDEEC.

Dispositif COMEDEEC : Echange dématérialisé de données d'Etat-civil.

Il s'agit d'un nouveau mode de délivrance des données de l'Etat-civil proposé aux communes. Le dispositif est conçu par le ministère de la Justice. L'utilisateur n'a plus à produire son acte d'Etat-civil à l'appui d'une démarche administrative. L'administration adresse directement une demande en mairie de la commune de naissance.

Il y a lieu de prendre une DELIBERATION portant sur l'adhésion au dispositif COMEDEEC et autorisant le maire à signer la convention entre la commune et l'organisme en charge de la mise en œuvre du dispositif, l'A.N.T.S – Agence Nationale des Titres Sécurisés.

Cette convention a pour objet de définir les modalités d'obtention, d'attribution et d'usage des cartes d'AUTHENTIFICATION et de SIGNATURE fournies par l'ANTS à la commune.

Les cartes d'authentification sont remises au maire et lui permettent de gérer le dispositif d'authentification et de signature par l'agent territorial désigné, titulaire d'une délégation d'officier d'Etat-civil.

Après signature de la convention, la préfecture prendra contact avec le maire ou le délégataire désigné pour suivre la mission.

La convention est conclue pour une durée de 3 ans, reconductible par tacite reconduction. La prestation est gratuite. Seul le remplacement de carte, (perte, vol, casse, perte de code PIN) est facturé 30 euros H.T.

**Après délibération, les Membres du Conseil approuvent cette proposition à l'unanimité : souhaitent adhérer au dispositif COMEDEEC et donnent l'autorisation à Monsieur le Maire de signer ladite convention.**

### **b) ACTES : télétransmission des actes**

#### **DELIBERATION 1 : souhait d'engager la démarche,**

#### **DELIBERATION 2 : autorisations au maire,**

Monsieur le Maire propose aux Membres du Conseil d'adopter le dispositif ACTES.

Basé sur le volontariat, le dispositif ACTES – Aide au Contrôle de Légalité Dématérialisé – permet aux collectivités territoriales de transmettre par voie électronique aux préfectures /sous-préfectures, ainsi qu'aux Trésoreries les actes soumis au contrôle de légalité, budgets et compte administratif.

Le système permettra la transmission au comptable d'un budget revêtu du caractère exécutoire de façon automatique.

Les avantages :

- La simplification des échanges, le transfert des actes est instantané, la délivrance des accusés de réception est immédiate.
- La sécurisation des échanges,
- Le gain de temps, la réduction des coûts (impression et affranchissement)

La mise en œuvre :

Dès lors que la mairie dispose d'un accès internet, il suffit d'avoir signé avec la sous-préfecture une convention permettant la transmission au contrôle de légalité des actes dématérialisés via l'application ACTES ;

Il y a lieu de prendre DEUX DELIBERATIONS ;

- Faire savoir à la sous-préfecture le souhait du conseil d'engager la démarche de dématérialisation des actes,
- Le maire doit soumettre au conseil une délibération l'autorisant à recourir à la télétransmission, à signer le contrat auprès du tiers de télétransmission sélectionné, en l'espèce CRE@TIC (Centre de Ressources E-Administration et Technologies de l'Information et de la Communication) par le biais du groupement de commandes mis en place par le **C.D.G 59**(Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale) et à signer la convention passée avec le représentant de l'Etat.

**Après délibération, les Membres du Conseil approuvent cette proposition : Souhaitent s'engager dans la dématérialisation des actes, et autorisent le Maire à recourir à la télétransmission et à signer le contrat auprès du tiers de télétransmission, et à signer la convention passée avec le représentant de l'état.**

### c) Adhésion au GROUPEMENT DE COMMANDES

#### DELIBERATION : approbation et signature de la convention.

Monsieur le Maire présente aux Membres du Conseil le groupement de commandes.

Le CDG 59 met en place un groupement de commandes pour adhérer à CRE@TIC, destiné à aider l'ensemble des collectivités dans leur démarche de dématérialisation.

CRE@TIC est un projet global visant non seulement la télétransmission des actes et la dématérialisation des marchés publics, mais aussi la dématérialisation des circuits de validation internes et la dématérialisation des échanges.

Ainsi le groupement de commandes assure tout un panel de produits et services :

- Dématérialisation des échanges entre administrations, notamment comme tiers de dématérialisation,
- Sécurité des systèmes (certificats, sauvegardes en ligne, pare-feu)
- Prestations d'hébergement, de gestion de noms de domaine, de messagerie électronique,
- Les parapeurs électroniques, l'archivage,
- La formation

Le coût de ces services pour une commune de moins de 1.000 habitants s'élève à 50 € par an.

Pour adhérer au groupement de commandes, il convient de prendre une **DELIBERATION** approuvant la convention constitutive du groupement de commandes et autorisant le maire à signer cette convention.

**Après délibération, les Membres du Conseil approuvent cette adhésion au groupement de Commandes et autorisent Monsieur le Maire à signer cette convention.**

### 3. LE POINT SUR LA SITUATION BUDGETAIRE

Monsieur le Maire présente aux Membres du Conseil la situation budgétaire à la fin juin :

Produits attendus : 155 133,11€

Dépenses à effectuer : 175 606,36 €

Une demande a été faite au Crédit Agricole pour échelonner les échéances du prêt de 50 000€ mis en place le 05/11/2012, en cinq annuités (2014-2018).

#### **4. LES RYTHMES SCOLAIRES**

##### **a) Le point**

Présentation des nouveaux rythmes scolaires par Madame Sandrine VINCENT.

Il est à noter la modification de la répartition des classes sur l'ensemble des 4 écoles du RPI, suite à un grand nombre d'inscriptions. A la rentrée, seront scolarisés à Lez-Fontaine les TPS (Toute Petite Section), les PS (Petite Section) et 6 MS (Moyenne Section).

Activités Périscolaires :

Présentation des Animateurs et de leurs activités.

Modification de l'organisation de la semaine à Wattignies-la-Victoire.

##### **b) Modification horaire du poste d'Adjoint d'Animation 2<sup>ème</sup> classe**

Avec la réorganisation des rythmes scolaires, il est nécessaire de modifier les horaires de l'Adjoint d'Animation 2<sup>ème</sup> classe, qui devra travailler 4 heures le mercredi matin. Monsieur le Maire propose aux Membres du Conseil de modifier ce contrat, de passer de 24/35<sup>ème</sup> à 28/35<sup>ème</sup> à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2014.

**Après délibération, les Membres du Conseil approuvent cette proposition à l'unanimité.**

Pour ce faire Monsieur le Maire propose de se renseigner auprès du CDG59 sur les différents contrats. En attendant de régulariser la situation, les 4 heures de présence supplémentaires du mercredi matin seront rémunérées sous forme d'heures complémentaires.

##### **c) Modification horaire du poste de l'Agent Administratif 1<sup>ère</sup> classe**

Pour faire face à la gestion des activités périscolaires (3 heures par semaine), Monsieur le Maire propose aux Membres du Conseil de créer un poste d'Adjoint Administratif de 1<sup>ère</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014 à raison de 23/35<sup>ème</sup>.

**Après délibération, les Membres du Conseil approuvent cette proposition à l'unanimité.**

Monsieur le Maire explique aux Membres du Conseil que suite à la création d'un contrat d'Adjoint Administratif de 1<sup>ère</sup> classe à raison de 23/35<sup>ème</sup>, il convient de supprimer celui à 20/35<sup>ème</sup>.

**Après délibération, les Membres du Conseil approuvent cette proposition à l'unanimité.**

#### **5. TRAVAUX EN COURS – subventions**

Monsieur le Maire fait part aux Membres du Conseil de son courrier envoyé au Sous-Préfet concernant les subventions non versées à la commune et de leur impact sur les finances communales.

#### **6. LES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Monsieur le Maire expose sa position concernant les subventions aux Associations.

Chaque Association qui demande une subvention doit faire état de ses comptes et présenter une demande écrite.

##### **Le cas particulier du comité des Fêtes**

S'agissant de l'Association Comité des Fêtes de Lez-Fontaine, une liste de dépenses est soumise au Conseil, les débats sont ouverts. Il apparaît que la situation nettement créditrice de l'Association constitue un obstacle à l'octroi d'une subvention d'autant que la présence de l'ensemble du Conseil au sein de l'Association crée un risque de conflit d'intérêt, déjà sanctionné par ailleurs par les tribunaux.

En fonction de la situation dégagée lors du bilan de la ducasse, le Conseil abordera à nouveau la question.

#### **7. PROPOSITION D'ADOPTION DE LA MOTION DE SOUTIEN A L'A.M.F**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'AMF adressé à l'ensemble des Maires de France. Monsieur le Maire propose l'adoption de la motion de soutien à l'AMF.

**Après délibération, les Membres du Conseil approuvent cette proposition à l'unanimité.**

#### **8. QUESTIONS DIVERSES**

##### **a) Dossier NOREADE /M et Mme COLPART**

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil le problème du dossier NOREADE de Monsieur et Madame COLPART.

**Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil :**

- **0 abstention**
- **5 voix contre**
- **6 voix pour**

**En conséquence le Conseil ne s'oppose pas aux travaux projetés Rue Jeannette.**

##### **b) Location de la salle pour un vin d'honneur**

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil qu'il a reçu plusieurs demandes pour la location de la Salle des Fêtes à l'occasion de vin d'honneur.

Au niveau du principe, l'ensemble du Conseil est d'accord pour que la Salle soit louée pour un vin d'honneur. Reste à définir les tarifs en s'appuyant sur ceux pratiqués dans les Communes environnantes et à établir un contrat type de location

##### **c) Location du théâtre de verdure**

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil qu'il a reçu plusieurs demandes pour la location du Théâtre de Verdure.

Au niveau du principe, l'ensemble du Conseil est d'accord pour que le Théâtre soit loué, tout dépend de l'objet de la location.

##### **d) Cadeau Pauline HIDDEN pour la naissance de CLEMENCE**

A titre personnel, le conseil Municipal offrira un cadeau à Madame HIDDEN à l'occasion de la naissance de sa fille Clémence. Celui-ci sera offert à la remise des prix aux enfants scolarisés dans le RPI, le dimanche 20 juillet.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le Maire  
Christophe DECHERF

Sandrine CORRIER    Sébastien DEMANEZ    Jacques DERAIME

Philippe HANOT    Jérôme HONORE    Sylvain JOURDAIN    Gwladys LEBLANC

Véronique NICQ    Julien VIARD    Sandrine VINCENT